

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD485

présenté par

M. Letchimy, Mme Berthelot, Mme Le Dissez, Mme Bareigts, Mme Louis-Carabin, M. Jalton, M. Aboubacar, Mme Orphé, Mme Alaux, M. Bies, M. Bouillon, M. Lesage, Mme Lignières-Cassou, M. Sauvan, M. Bardy, Mme Beaubatie, M. Bricout, Mme Buis, M. Burroni, Mme Errante, M. Cottel, M. Plisson, Mme Reynaud, Mme Tallard, Mme Françoise Dubois, M. Alexis Bachelay
et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 41 par les mots suivants :

« et un représentant de chaque bassin géographique ultramarin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est impératif d'assurer au sein du Conseil d'administration de l'Agence française de la biodiversité, une représentation des collectivités d'outremer à la hauteur de la part de ces territoires dans la biodiversité française. Cette représentation pourra se faire par bassins géographiques.

Les avantages financiers de l'APA seront versés à l'AFB qui ensuite financera des projets sur cette base, il est alors essentiel que les outremer soient bien représentés dans l'AFB.